

Qui sommes-nous?

La **Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité** est une institution publique de sécurité sociale. Nous proposons tous les services de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, comme une mutualité :

- Un **remboursement** des frais de soins de santé, également en cas d'hospitalisation.
- Une **indemnité** pour la perte de rémunération (parenté, maladie ou invalidité).

Le statut public de la CAAMI garantit que **tout le monde** peut faire appel à ses services, peu importe votre profil médical et économique ou vos orientations culturelles et philosophiques.

En bref, la CAAMI est une autre mutuelle !

La CAAMI sur internet

Visitez notre site internet: www.caami.be

Vous y trouverez toutes les heures d'ouverture de nos bureaux régionaux.

Nos membres peuvent régler certaines démarches en ligne. Nos brochures et CAAMI-info y sont gratuitement accessibles à tous.



Les étudiants

L'assurance soins de santé



La CAAMI, une autre mutuelle!

Que fait la CAAMI pour les étudiants?

La CAAMI offre aux étudiants de l'enseignement supérieur l'assurance soins de santé belge. Ceci comprend aussi bien une **intervention dans les frais de soins de santé** qu'un remboursement partiel **de certains médicaments**.

Votre statut? Toujours le plus favorable!

La CAAMI vous inscrira dans le statut **le plus favorable**:

- Si votre **domicile légal est en Belgique**, vous serez inscrit comme "résident". Sans revenu officiel, vous ne payez pas de cotisation. Si vous percevez des revenus, vous payez une cotisation proportionnelle à vos revenus.
- Si votre **domicile légal est hors Belgique**, vous serez inscrit comme "étudiant". Vous devrez nous apporter une attestation annuelle de fréquentation scolaire et payer une cotisation trimestrielle (74,99 EUR en 2024).
- Si vous venez d'un pays de l'Espace économique européen*, vous pourrez vous inscrire sans cotisation. Vous devrez nous présenter une Carte européenne d'assurance maladie obtenue auprès de votre organisme assureur national.

* Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie

Quelques conseils pratiques

Voici quelques conseils qui faciliteront votre inscription:

Faites nous parvenir:

- le formulaire d'inscription complété (dispo sur www.caami.be)
- l'attestation de fréquentation scolaire
- une copie recto-verso de votre **document d'identité***

Adressez-nous vos questions par mail, courrier, ou au guichet. Nous vous aiderons volontiers!

Simple
Pratique
Efficace!



- * - **pour les Belges**: carte d'identité belge
- **pour les Européens**: la carte européenne ou la carte E ou l'annexe 8
- **pour les non-européens**: Carte A, B ou C ou le document pour un séjour temporaire "annexe 15" avec un visum valable (type D).

Plus d'info? Visitez notre site internet
www.caami.be